RALLYE JEUNES-FFSA-YACCO 2025
REGLEMENT SPORTIF – FINALE FEMININE
23 au 24 novembre 2025

La Fédération Française du Sport Automobile (ci-après la « FFSA ») organise chaque année, une opération de détection de jeunes pilotes, dans toute la France, afin de faire découvrir le Sport Automobile et plus particulièrement la discipline du rallye et ainsi susciter des vocations tout en facilitant l'émergence de nouveaux talents susceptibles de représenter la France dans les compétitions internationales. Cette opération est dénommée :

« **RALLYE JEUNES FFSA-YACCO** »

Ce règlement spécifique relatif au déroulement de la Finale nationale de l'opération complète le REGLEMENT SPORTIF SELECTIONS REGIONALES Rallye Jeunes-FFSA-YACCO 2025.

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidates sélectionnées lors des Sélections Régionales 2025 de Nancy, de Nîmes Lédenon, de Lyon, de Dreux, de La Réunion et du Mans seront convoquées sur le Circuit du Mans (72), le **23 novembre 2025** après midi pour participer à la Finale nationale de l'opération RALLYE JEUNES FFSA-YACCO 2025. Toute candidate absente ou en retard sera considérée comme forfait.

En acceptant de participer à la Finale nationale, les candidates reconnaissent remplir parfaitement les conditions d'admission aux Sélections Régionales RALLYE JEUNES-FFSA-YACCO 2025 telles que définies dans le règlement de ces sélections.

Les candidates devront impérativement présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile daté de moins de 6 mois ou une licence FFSA Auto 2025 afin d'être autorisées à participer à cette Finale.

Au-delà de ces critères, la FFSA se réserve le droit d'exclure toute candidate qui ne correspondrait pas à l'état d'esprit « RALLYE JEUNES FFSA YACCO ».

ARTICLE 2 : CONTROLES ADMINISTRATIFS

Toute candidate sélectionnée pour participer à la Finale nationale devra obligatoirement satisfaire aux contrôles administratifs à l'accueil FFSA et présenter sa convocation, son permis de conduire, son certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile ou sa licence FFSA 2025.

En cas de perte ou de vol de son permis, la candidate devra présenter une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'une déclaration de perte ou de vol de permis établie auprès des services de police ou de gendarmerie.

En cas de suspension ou de retrait de permis, la candidate ne pourra pas participer à la Finale nationale.

ARTICLE 3 : ÉQUIPEMENTS

Dans un souci d'égalité, les candidates participantes à la Finale nationale devront obligatoirement utiliser les équipements (casques) mis à leur disposition, à l'exclusion de tout équipement personnel. L'utilisation de gants est interdite.

ARTICLE 4 : CONDUITE ET COMPORTEMENT

Les candidates dont la conduite serait jugée dangereuse seront arrêtées et seront disqualifiées.

Toute candidate auteur d'une faute, tel qu'obstacle touché, renversé ou déplacé, non-respect de l'itinéraire, de la signalisation (drapeaux, …) ou des instructions des commissaires fera l'objet d'une pénalité.

Chaque cône touché, renversé ou déplacé entrainera l'application d'une pénalité en temps de 2 secondes.
Dans le cas des chicanes, si la candidate coupe la chicane sans renverser de cône, celle-ci sera considérée comme étant hors parcours et son temps se verra annulé.
En cas de sortie de piste ou d'erreur de parcours, la candidate verra son temps annulé.

Sur la totalité des parcours de la Finale, des juges de fait contrôleront la conduite et le comportement des candidates.

ARTICLE 5 : DEROULEMENT

Un jury sera présent sur l'ensemble de la finale, il sera composé de membres ayant une grande expérience de la compétition automobile. Le jury déterminera souverainement l'avancée des finalistes tout au long de la finale. Les décisions prises par le jury seront immédiatement applicables et insusceptibles d'appel et/ou de réclamation.

Les membres du Jury se réservent la possibilité de demander à une ou plusieurs candidates de réaliser des passages supplémentaires quel que soit le parcours, ainsi que de modifier les critères de classement.

Les membres du jury se donnent la possibilité de tenir compte des temps réalisés par chacune des candidates sur l'ensemble des parcours composant les deux jours de la finale (parcours 1a, 1b, 2, et 3) de l'opération « RALLYE JEUNES-FFSA YACCO 2025 ».

Tout au long de la Finale, les candidates évolueront sur les parcours exclusivement au volant des Peugeot 208 utilisées lors des Sélections Régionales 2025.

Les horaires indiqués au sein du présent règlement le sont à titre indicatif à l'exception de l'horaire de convocation.

La finale nationale se déroulera sur deux jours, comme suit :

5.1 Jour 1 (dimanche 23 novembre 2025)

Une manche dénommée **Parcours 1** sera mise en œuvre. Elle aura lieu le **dimanche 23 novembre 2025 de 14h00 à 17h00.** Chaque candidate sera invitée à tirer au sort son numéro qui déterminera son ordre de passage pour le **Parcours 1.**

5.1.1 - Parcours 1 : dimanche 23 novembre 14h - 17h00

Prendront part au parcours 1, les candidates sélectionnées à l'issue de chaque sélection 2025 organisée à Nancy, à Dreux, à Lyon, à Nîmes, à la Réunion et au Mans. Les candidates seront réparties en plusieurs groupes sur :

- deux (2) passages chronométrés (après un passage de reconnaissance) réalisés sur un parcours intitulé (**1a**) tracé sur le circuit du Mans **« PISTE MAISON BLANCHE ».** Un classement sera réalisé en tenant compte de la moyenne des deux passages chronométrés réalisés par chaque candidate (au 1/1000e de seconde). Le passage de reconnaissance et les 2 passages chronométrés se feront à la suite.

- deux (2) passages chronométrés (après un passage de reconnaissance) réalisés sur un parcours intitulé (**1b**) réalisé sur le circuit du Mans **« PISTE MAISON BLANCHE ».** Seul le meilleur temps (au 1/1000e de seconde) sera retenu par candidate. Le passage de reconnaissance et les 2 passages chronométrés se feront à la suite. L'ordre de départ de ce parcours se fera dans l'ordre inversé du tracé (1a).

Les parcours (**1a**) et (**1b**) seront différents.

La direction sportive sanctionnera, par des pénalités, toute candidate qui aurait commis une faute (voir art. 4). Les juges de faits établiront des rapports afin d'informer la direction sportive des éventuelles irrégularités.

Un classement sera réalisé en tenant compte du cumul des 2 parcours chronométrés du jour 1 réalisés par chaque candidate. Un minimum de 15 candidates seront qualifiées pour le Jour 2.

5.2 Jour 2 (lundi 24 novembre 2025 : 8h30 – 15h45)

5.2.1 - Parcours 2 : lundi 24 novembre 8h30 - 10h15

Prendront part au parcours 2 les candidates sélectionnées à l'issue du Parcours 1. Les candidates seront chronométrées sur :

- deux (2) passage chronométrés (après un passage de reconnaissance) qui seront réalisés sur le **parcours 2** sur le circuit du Mans **(PISTE du HOUX).** Les candidates partiront dans l'ordre croissant des numéros de bracelet.

Seul le meilleur temps (au 1/1000e de seconde) sera retenu par candidate. Le passage de reconnaissance et les 2 passages chronométrés se feront à la suite.
Le jury se réserve le droit d'écarter certaines candidates à l'issue du parcours 2.

5.2.3 / Parcours 3, lundi 24 novembre 10h15 – 11h55, et 14H – 15h45

Prendront part au parcours 3 les candidates sélectionnées à l'issue des parcours 2.
Les candidates seront chronométrées sur :

Matin :
- Un (1) passage chronométré (après un passage de reconnaissance à pied et en voiture) sur le **parcours 3** tracé sur le circuit du Mans « **PISTE du HOUX** ». Les candidates partiront dans le même ordre que le parcours 2.

Après-midi :
- Un (1) passage chronométré (sans reconnaissance) sur le **parcours 3 (2 tours)** tracé sur le circuit du Mans « **PISTE du HOUX** ». Les candidates partiront dans le même ordre que le parcours 2.

A l'occasion des parcours 2 et 3, le jury appréciera souverainement la qualité des entretiens (en fonction des demandes du jury), les performances, les qualités d'écoute et d'apprentissage et les qualités de conduite de chaque finaliste. Les décisions du jury demeureront insusceptibles d'appel et/ou de réclamation.

A l'issue du Jour 2, trois (3) candidates seront déclarées lauréates de l'opération « RALLYE JEUNES-FFSA YACCO 2025 ».

ARTICLE 6 : DOTATION

Les trois (3) lauréates de l'opération « RALLYE JEUNES-FFSA YACCO 2025 » se verront intégrées dans un programme fédéral composé de 3 rallyes du championnat de France 2026. Les conditions exactes du programme seront déterminées dans le cadre d'un contrat entre les lauréates et la FFSA Academy.

ARTICLE 7 : ESSAIS

Les qualifiées lors de la sélection à La Réunion pourront bénéficier d'un passage, non chronométré, sur le parcours du premier degré et sur le parcours du second degré de la sélection régionale de Dreux, le dimanche **16 novembre 2025** après-midi.